CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79665** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2003

Raison sociale : AXE ASSECHEMENT

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

350 ROUTE DU TILLEUL
69270 CAILLOUX-SUR-FONTAINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON
Siret : 444 557 391 00026
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 8018029
Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA F62167Z1254000/00298344/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA F62167Z1254000/00298344/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 06 42 01 81 90 **Fax :**
Portable : 06 68 36 20 20
Responsabilité légale :
LYSIAK SYLVAIN GÉRANT

Site Internet : http://www.axeassechement.fr
E-mail : contact@axeassechement.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 940 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	3	03/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 22/07/2026 14:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.